



Union Départementale des Associations Familiales
des Bouches-du-Rhône

Observatoire Départemental de la Famille



*Le logement des personnes handicapées
dans les Bouches-du-Rhône*

Résultats détaillés

(octobre 2009)

Table des matières

Introduction.....	3
Objectif de l'enquête.....	3
La diffusion des questionnaires.....	3
Les questionnaires recueillis.....	3
Quelques chiffres sur le département.....	4
La population de l'enquête.....	5
Le sexe	5
L'âge.....	5
L'activité professionnelle.....	5
La situation matrimoniale.....	5
Le lieu de résidence.....	6
Le handicap des personnes questionnées.....	6
Les types de déficiences déclarées.....	6
Ancienneté du handicap et indemnités.....	7
L'autonomie.....	7
Données générales sur le logement.....	8
Le statut d'occupation du logement.....	8
Typologie des logements habités.....	8
La cohabitation.....	9
L'ancienneté dans le logement.....	9
La période d'achèvement du logement.....	10
L'insalubrité :.....	10
Locataires et propriétaires : types d'habitat, aides au logement, obtention du logement, recours aux associations et services spécialisés.....	10
La question de l'accessibilité.....	11
Avez-vous des difficultés pour accéder à votre logement ?.....	11
Types de difficultés d'accès au logement.....	12
Les aménagements intérieurs.....	12
Votre logement est-il adapté à votre handicap ?.....	12
La mobilité dans le logement.....	13
Inadaptation et aménagements faisant défaut.....	13
Les projets d'aménagement.....	14
L'environnement général du lieu d'habitation.....	14
La solidarité de voisinage.....	14
Proximité / accessibilité aux commerces et services.....	15
Pour conclure.....	15
Références bibliographiques indicatives et sources web :.....	16

Introduction

Un des principaux objectifs de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 est d'améliorer l'intégration et la participation de la personne handicapée à la vie sociale en favorisant notamment le logement personnel. La loi apporte en effet des évolutions importantes dans ce domaine en matière d'accès à l'autonomie (accessibilité, adaptations...).

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les logements collectifs neufs doivent être adaptés et permettre l'accessibilité aux personnes handicapées ; de même pour les maisons individuelles destinées à être louées ou vendues.

Concernant les logements collectifs existants, ils doivent être rendus accessibles à l'occasion de réhabilitations importantes dont le coût dépassera 80% de la valeur du bâtiment.

La création d'une prestation de compensation va également dans ce sens et vise à compenser la personne handicapée "des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie" : ce peut être notamment une aide pour l'aménagement spécifique de son logement.

Objectif de l'enquête

Les effets de cette loi seront manifestement visibles sur le long terme, et il convient de s'interroger sur les conditions actuelles de logement des personnes handicapées dans les Bouches-du-Rhône.

L'UDAF 13, à travers son Observatoire de la Famille, a donc souhaité connaître la réalité de ces conditions.

Cette enquête a pour objet d'apporter des éléments d'informations en faisant un état général de ces conditions.

Elle s'est basée sur un questionnaire diffusé auprès des personnes handicapées du département des Bouches-du-Rhône vivant en milieu ordinaire : chez elles, chez un parent ou chez un proche.

Le questionnaire portait plus précisément sur les axes suivants :

- **La situation résidentielle** : type de logement habité, nombre de personnes dans le logement, location/propriété, types de difficultés dans la recherche du logement, état du logement...
- **L'accessibilité au logement** : difficultés d'accès au logement (places de stationnement, ascenseurs, cheminements extérieurs...), aménagements des accès prévus...
- **Les aménagements à l'intérieur du logement** : Adaptation/inadaptation du logement, aménagements faisant défaut, aménagements envisagés...
- **Les aides** : aides perçues dans l'aménagement, l'achat, la location, la construction du logement.

La diffusion des questionnaires

- 3770 questionnaires ont été diffusés entre juin et novembre 2008
- Ils ont été adressés auprès :
 - d'associations spécialisées,
 - des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du département,
 - de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
 - du Service Départemental des Personnes Handicapées du Conseil Général,
 - du Service des Personnes Handicapées de la Ville de Marseille,
 - et d'un échantillon représentatif des bénéficiaires de l'allocation Adulte Handicapé (AAH)¹ au 31 décembre 2007 fourni par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13).

L'échantillon des bénéficiaires de l'AAH a été élaboré en fonction de 3 critères : la résidence à domicile, la commune d'habitation, l'âge.

Il s'est composé de 1241 bénéficiaires répartis sur l'ensemble du département soit 6% du nombre total des allocataires dans les Bouches-du-Rhône (22216).

Les questionnaires recueillis

Sur l'ensemble des questionnaires diffusés, 463 questionnaires exploitables ont été recueillis, soit 12,3% :

- 317 proviennent du fichier CAF d'Allocataires AAH (soit 26% de l'échantillon représentatif fourni par la CAF 13)
- 146 proviennent des associations et organismes spécialisés contactés.

¹ L'AAH garantit aux personnes handicapées un revenu minimum mensuel. Pour en être bénéficiaire, il faut :

- avoir au moins 20 ans (ou moins si la personne n'est plus à charge de ses parents au sens des prestations familiales) et au plus 60 ans, avoir une incapacité appréciée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, ex Cotorep) supérieure ou égale à 80 %, ou d'au moins 50 % et être dans l'impossibilité de se procurer un emploi ;
- ne pas percevoir de pension d'invalidité ou de vieillesse d'un montant au moins égal à l'allocation ;
- ne pas avoir disposé de ressources supérieures à un plafond.

Quelques chiffres sur le département

Population handicapée à domicile de 20 à 59 ans dans les Bouches-du-Rhône en 2005 selon différentes sources

	Population estimée dans les Bouches-du-Rhône	Population estimée en région PACA
Enquête CDV-INSEE ²	37028	89571
Enquête CTNERHI ³	44 845	108481
Enquête HID-INSEE ⁴	38056	92059

source : « Handidonnées PACA 2008 », CREA PACA, Novembre 2007

Selon ces différentes sources, la population handicapée estimée dans les Bouches-du-Rhône constitue 41% de la population handicapée de la région PACA.

Estimations de la population handicapée dans les Bouches-du-Rhône par type de déficiences

Type de déficiences	population adulte de 20 à 59 ans (VA)	population adulte de 20 à 59 ans (%)
Déficience mentale	5287	12%
Maladie Mentale	3806	8%
Déficience mentale et physique	3795	8%
Maladie Mentale et physique	2057	5%
Déficience motrice	13525	30%
Déficience visuelle	1862	4%
Déficience auditive	854	2%
Déficience viscérale	3075	7%
Pluridéficience physique	10728	24%

Source : enquête dite Saône et Loire, CTNERHI, estimation de population 2005 INSEE

Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé dans les Bouches-du-Rhône au 31/12/2007

	moins de 26 ans	de 26 à 35 ans	de 36 à 50 ans	plus de 50 ans	Total
Allocataires AAH	1880	4021	9997	6318	22216
Allocataires AAH (%)	8%	18%	45%	28%	100%

Source : CAF 13

En 2005, dans les Bouches-du-Rhône, 10,7% des allocataires AAH vivaient en collectivité (Roussel P. & Sanchez J., 2008).

² Enquête INSEE « Conditions de Vie ».

³ Enquête dite Saône et Loire du Centre Technique National d'Études et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations.

⁴ Enquête INSEE « Handicaps-Incapacités-Dépendance ».

La population de l'enquête

36%

des questionnaires ont été **remplis par une tierce personne**, compte tenu de l'incapacité des personnes interrogées.
C'est pour 53% un parent ou un proche, et pour 47% un aidant.

Le sexe

53%

sont des femmes

47%

sont des hommes

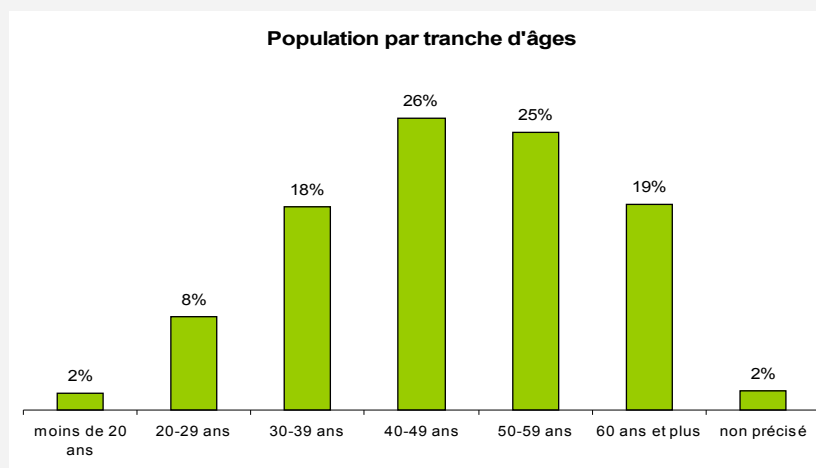
L'âge

48 ans

est l'âge moyen des répondants

FOCUS : les tranches d'âges représentées

La tranche d'âge la plus importante est celle des **40-49 ans (26%)**. Plus de la moitié de l'effectif questionné a entre 40 et 59 ans.⁵



L'activité professionnelle

ACTIFS

14%

14% seulement **déclarent exercer une activité professionnelle**.
Les actifs sont essentiellement **ouvriers** ou **employés**.

La situation matrimoniale

CELIBATAIRES

54%

54% déclarent être **célibataires**.⁶
Viennent ensuite les **personnes mariées (26%)**.
On notera un taux non négligeable (12%) de personnes divorcées ou séparées.

⁵ Le rapport Handidonnées 2008 (CREAI-PACA, 2007) présente sensiblement les mêmes taux sur la région (fichier CAF mensuel des allocataires AAH de décembre 2005) avec toutefois une représentation plus faible des plus de 60 ans et plus forte des moins de 30 ans.

⁶ « En 2004, 70 % des bénéficiaires de l'AAH sont des isolés et 15 % vivent en couples, sans enfant. Seuls 16 % ont au moins un enfant à charge, la moitié les élevant seule. » (CNAF, 2008)

Le lieu de résidence

HORS MARSEILLE

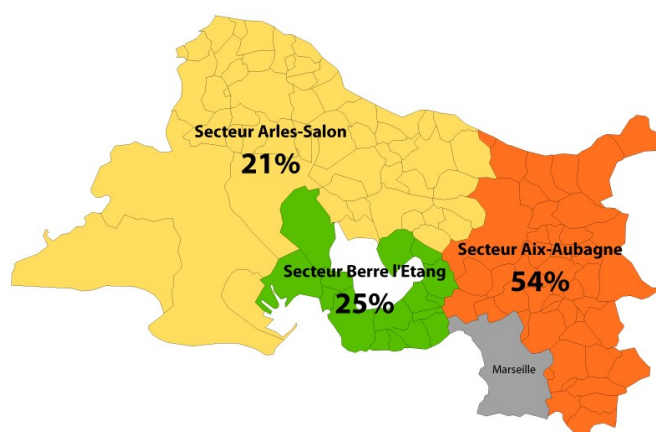
53%

53% des personnes résident hors Marseille.

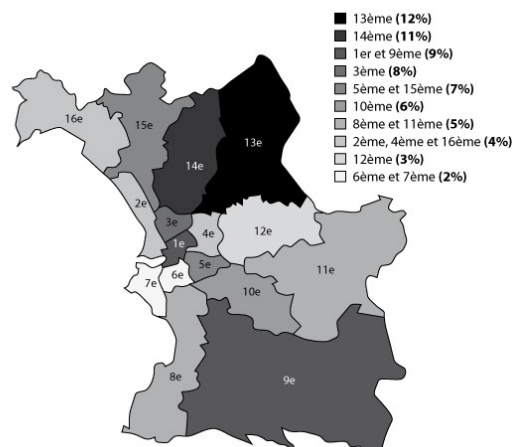
Hors Marseille, les répondants les plus nombreux (54 %) résident dans le secteur Aix-Aubagne.⁷

A Marseille (47%), les résidents des 13ème, 14ème, 9ème et 1^{er} arrondissement sont les plus nombreux. Les 6ème, 7ème et 12ème arrondissements présentent les taux les plus faibles.

La population de l'enquête résidant hors Marseille



La population de l'enquête résidente à Marseille par arrondissement



Le handicap des personnes questionnées

Les types de déficiences déclarées

Les déficiences déclarées sont principalement : les **déficiences motrices (38%)**, les **troubles cognitifs (29%)**⁸. Viennent ensuite les cas de troubles cognitifs + déficiences motrices (6%), les déficiences visuelles (5%) et les déficiences auditives (3%).

Types de déficiences	Population de l'enquête	
	effectif	(en %)
Déficience motrice	178	38%
Trouble cognitif	136	29%
Trouble cognitif + déficience motrice	26	6%
Déficience visuelle	23	5%
Déficience auditive	13	3%
Déficience motrice + déficience visuelle	11	2%
Déficience visuelle + trouble cognitif	7	2%
Déficience motrice + déficience auditive	7	2%
Déficience visuelle + déficience auditive	5	1%
3 ou 4 déficiences cumulées	14	3%
Non précisé	43	9%
TOTAL	463	100%

⁷ Les taux de l'échantillon d'allocataires AAH au 31/12/2007 fourni par la CAF 13 pour cette enquête étaient les suivants : résidents Marseille 60% / hors Marseille 40%. Pour les hors Marseille, la répartition était la suivante : Secteur Etang de Berre : 31% / secteur Arles-Salon : 31% / secteur Aix-Aubagne : 38%. Nous avons donc par rapport à cet échantillon une surreprésentation des hors Marseille et parmi ces derniers une surreprésentation du secteur Aix-Aubagne. Cette surreprésentation du secteur Aix-Aubagne est dû notamment à la forte participation du CCAS de la Ciotat.

⁸ Les principaux troubles cognitifs déclarés sont par ordre de fréquence : les **troubles psychiques** (dépression, schizophrénie, ...), les **affections neurologiques** (épilepsie, autisme, sclérose en plaque...), les **déficiences intellectuelles ou mentales** (trisomie, retard mental ...)

Ancienneté du handicap et indemnités

+ DE 3 ANS

58%

déclarent souffrir de leur déficience depuis plus de 3 ans, 34% depuis la naissance.

INDEMNITES

87%

perçoivent une indemnité liée à leur handicap (AAH, pension d'invalidité, rente accident, indemnités journalières...)

L'autonomie

AUTONOMIE
AFFECTÉE

83%

déclarent souffrir d'un handicap affectant leur autonomie. L'autonomie est affectée le plus souvent, à la fois **dans les déplacements et les gestes de la vie courante (toilette, repas, ménage...)** (55%). Le déplacement, seul, est affecté dans 16% des cas et dans 14 % des cas ce sont uniquement les gestes de la vie courante. On notera que pour 11% des personnes déclarant leur autonomie affectée d'autres raisons sont évoquées. Elles renvoient principalement à des difficultés concernant la vie sociale et relationnelle : incapacité à effectuer des démarches administratives, problèmes liés à la communication, à la compréhension, à la lecture et à la prise de décision.

AIDE
TECHNIQUE

50%

50% déclarent avoir recours à une aide technique et seulement 1% à une aide animale.

Les aides techniques employées sont par ordre de fréquence :

- fauteuil roulant (manuel ou électrique) (54%),
- cannes, attèles, béquilles, déambulateur (29%),
- appareils auditifs (4%),
- canne blanche (3%).

Parmi les autres aides techniques utilisées (10%) : corset, lunettes, oxygénothérapie, prothèses, domotique...

AIDE HUMAINE
OCCASIONNELLE

46%

L'aide humaine est plutôt occasionnelle (46% des répondants), 39% y ont recours de façon permanente. Cette aide humaine est **principalement assurée par un parent ou un proche** (62%).⁹

⁹ L'enquête INSEE HID montre en effet que l'aide apportée étant généralement assurée par la famille, l'aide professionnelle concerne principalement les personnes handicapées d'un âge avancé (80 ans et plus), (Roussel & Sanchez, 2008).

Données générales sur le logement

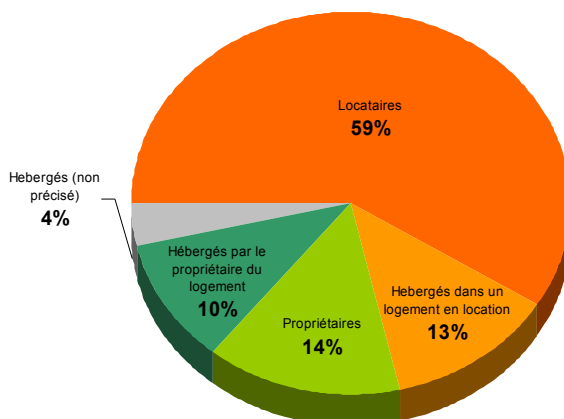
Le statut d'occupation du logement

Locataires

59%

59% des personnes questionnées sont locataires, 27% sont hébergées par un parent ou un proche à titre gratuit et 14% sont propriétaires.¹⁰

Population de l'enquête selon le statut d'occupation du logement



Typologie des logements habités

**Plutôt
T3 ou T4**

D'une manière générale, les logements **T3¹¹ (26%) et T4 (30%)** sont les types de logement le plus souvent habités.¹² On note une **faible représentation des studios (7%) et T1 (7%)**. On constate toutefois une distinction entre les types de logements habités selon que l'on est locataire, propriétaire ou hébergé à titre gratuit.

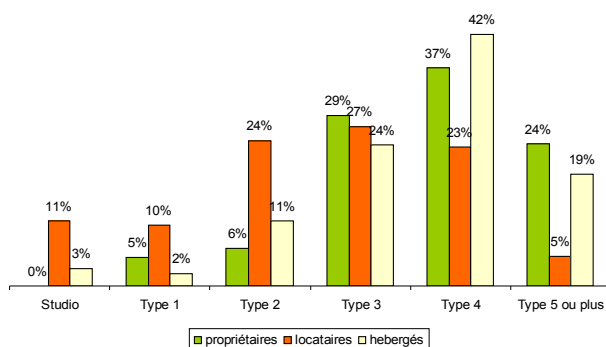
FOCUS : Type de logement habité selon le statut d'occupation

Ainsi **les locataires se répartissent de façon homogène** entre T2(24%), T3(27%) et T4(23%). Ils sont par ailleurs **les plus nombreux à résider dans des studios ou T1**.

Propriétaires et personnes hébergées résident plutôt dans des logements plus grands :

- Propriétaires (37% dans des T4 et 24% dans des T5 ou +)
- Personnes hébergées (42% dans des T4 et 19% dans des T5 ou +)

Type de logement habité selon le statut d'occupation



¹⁰ Le recensement INSEE 2006 présente une tendance inversée concernant l'ensemble de la population des Bouches-du-Rhône : propriétaires 50,7% / locataires : 45,9% / logé gratuitement : 3,4%

¹¹ Sont utilisés ici les sigles couramment utilisés dans le secteur immobilier : un logement de type 1 (T1) comprend 1 pièce principale, un T2 comprend 2 pièces (1 pièce principale + une chambre), un T3 comprend 3 pièces (1 pièce principale + 2 chambres), etc.

¹² Ces taux sont comparables à ceux concernant l'ensemble de la population du département (INSEE, recensement 2006).

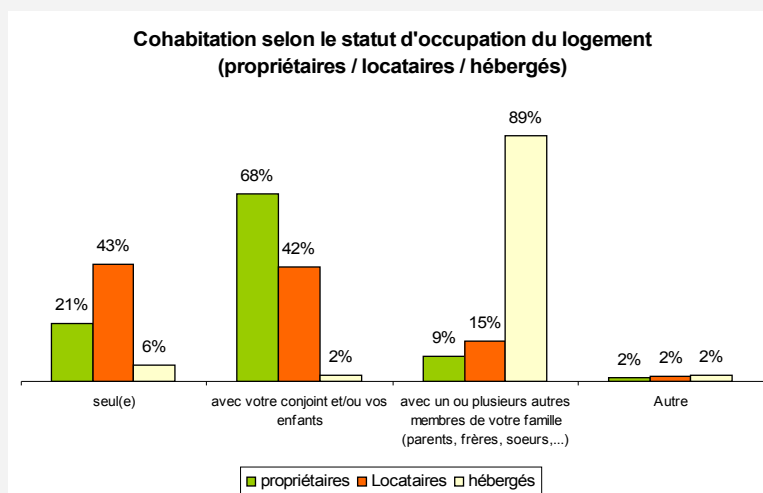
La cohabitation

En matière de cohabitation, l'ensemble de la population de l'enquête se partage entre personnes seules (29%), avec conjoint et/ou enfant(s) (35%), avec un ou plusieurs membres de la famille (34%).

FOCUS : La cohabitation selon le statut d'occupation du logement

Les locataires sont les plus nombreux à vivre seuls (43%) contre 21% des propriétaires. Inversement, **les propriétaires vivent souvent en couples ou en famille, avec conjoint et enfant(s) (68%)**.

On notera enfin que la quasi-totalité des personnes hébergées résident avec 1 ou plusieurs membres de leur famille (89%).



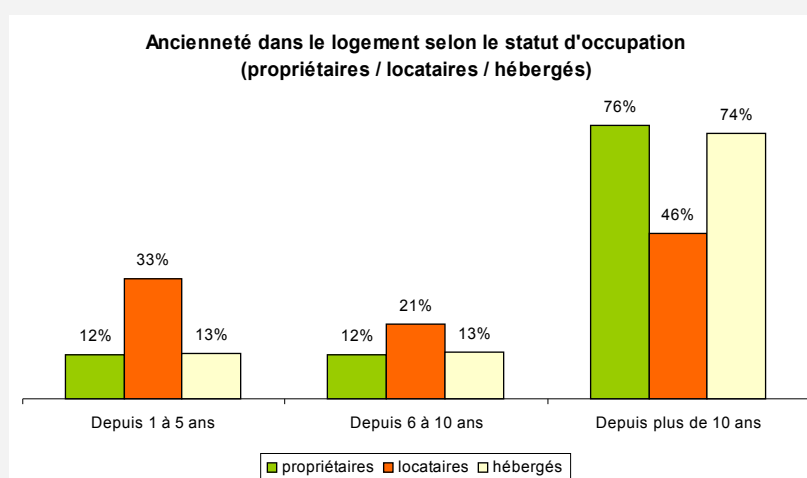
L'ancienneté dans le logement

**+ DE 10 ANS
DANS LE
LOGEMENT**

La majorité des personnes interrogées habite le logement depuis plus de 10 ans (58%).

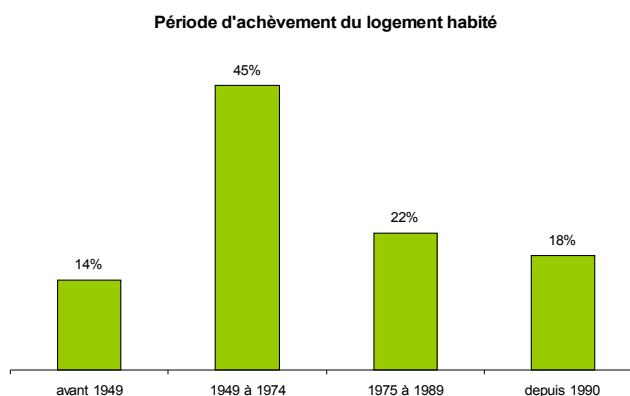
FOCUS : Ancienneté dans le logement selon le statut d'occupation

Cette tendance est moins marquée chez les locataires : 54% d'entre eux résident dans leur logement depuis 10 ans ou moins.



La période d'achèvement du logement

Les logements le plus souvent habités datent des années 1949 à 1974 (45%). Sur cette question de l'ancienneté de l'habitat, il n'y a pas de différence très marquée entre les logements occupés par les locataires et les propriétaires.



L'insalubrité :

11% des personnes interrogées considèrent leur logement comme insalubre. Les raisons évoquées sont essentiellement les problèmes d'humidité et de moisissures.

Locataires et propriétaires : types d'habitat, aides au logement, obtention du logement, recours aux associations et services spécialisés

Les locataires et personnes hébergées gratuitement dans un logement en location (total : 329)

Locataires : 82% - Personnes Hébergées dans logement en location : 12%

- La quasi-totalité (90%) vit en habitat collectif (appartement). Ils résident pour 65% dans le parc social (HLM,...).
- 61% déclarent percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et 12% l'Allocation de Logement Sociale (ALS). Par ailleurs, 16% déclarent percevoir d'autres aides (prestations de compensation, ...).
- 63% déclarent avoir eu des difficultés pour obtenir un logement. Ce sont par ordre d'importance :
 - Des difficultés financières
 - Des Problèmes d'accessibilité
 - L'inadaptation des logements

Parmi les autres raisons évoquées : la difficulté d'obtenir un logement HLM (longueur des délais) et l'absence de garant.

On notera un recours non négligeable (41%) à des associations ou services spécialisés pour faire face à ces difficultés.

Les propriétaires et personnes hébergées gratuitement par le propriétaire du logement (total : 114)

Propriétaires : 58% - Personnes hébergées par le propriétaire du logement : 42%

- 63% habitent une maison individuelle
- 30% seulement ont eu des difficultés pour acquérir leur logement et les difficultés ont été principalement financières.
- Les recours à des associations ou services ou à des aides financières pour faire face à ces difficultés ont été plutôt rares (13%).

La question de l'accessibilité

Avez-vous des difficultés pour accéder à votre logement ?

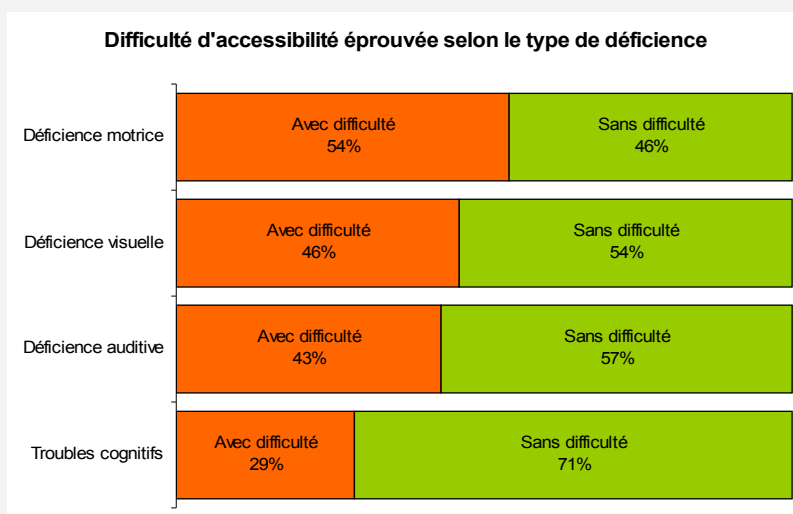
39%

Sur l'ensemble des personnes interrogées **39% déclarent éprouver des difficultés d'accessibilité** à leur logement.

FOCUS : L'accessibilité selon les types de déficience

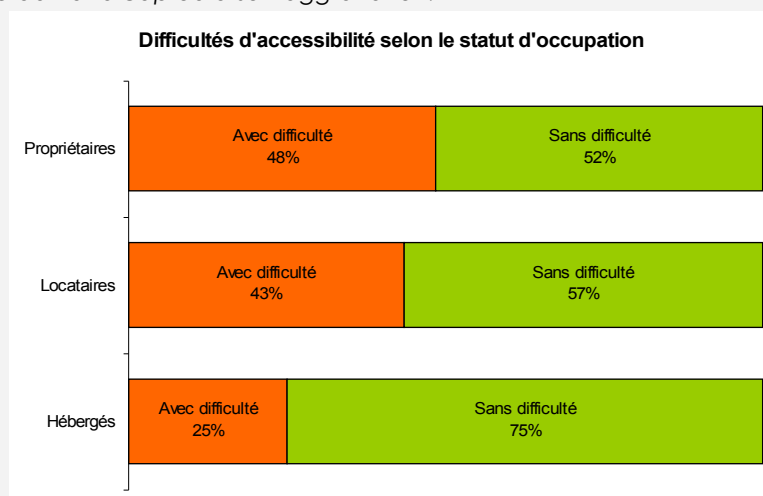
Toutefois, selon le type de déficience déclarée, les résultats sont disparates :

Si seulement 29% des personnes souffrant de troubles cognitifs affirment rencontrer des difficultés d'accessibilité à leur logement, c'est par contre le cas pour 54% des personnes souffrant d'une déficience motrice.



FOCUS : L'accessibilité selon le statut d'occupation

C'est parmi les propriétaires que le taux de personnes déclarant avoir des difficultés d'accès à leur logement est le plus élevé (48%). Compte tenu de l'âge moyen des propriétaires (plus de 67 ans) et du fait que 76% habitent leur logement depuis plus de 10 ans, on peut supposer, pour un certain nombre, un achat du logement antérieur à la survenue du handicap ou à son aggravation.



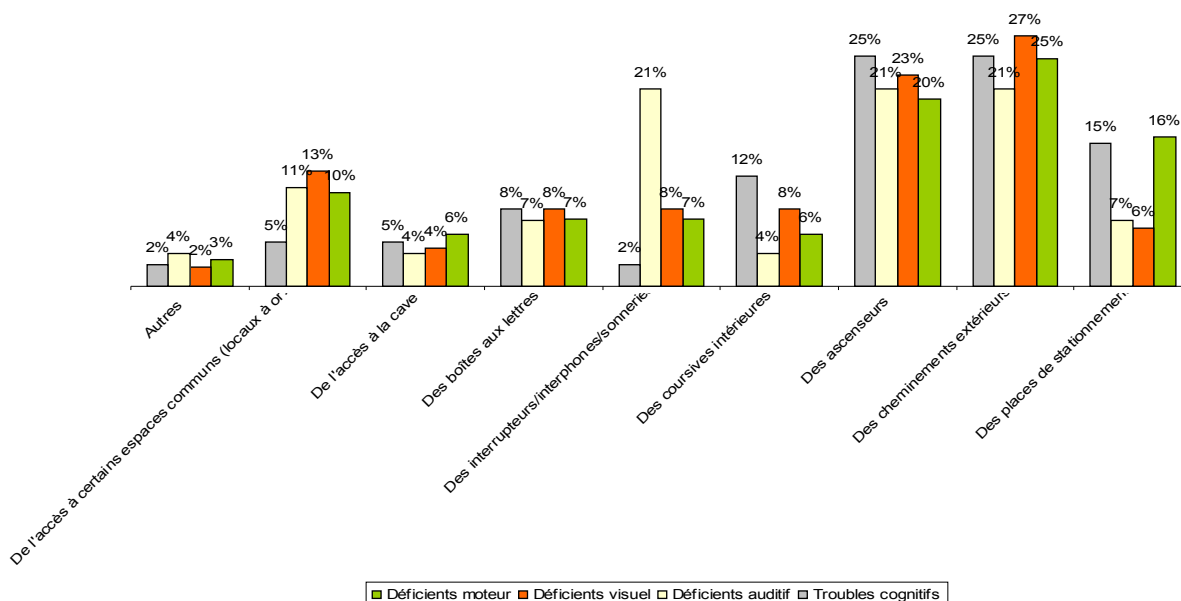
Types de difficultés d'accès au logement

Indépendamment des types de déficiences ou de troubles, **les principales difficultés d'accessibilité au logement** concernent :

- l'**inadaptation des cheminements extérieurs (25% des réponses)**,
- l'**inadaptation ou l'absence d'ascenseurs (22%)**
- et l'**inadaptation ou l'absence de places de stationnement (15%)**.

Parmi les autres difficultés exprimées, l'entrée des immeubles est évoquée (porte d'entrée trop lourde).

Types de difficulté d'accès en fonction des déficiences déclarées



Face à ces difficultés, **18% affirment que des travaux de réaménagement sont prévus** dans un avenir proche.

Les aménagements intérieurs

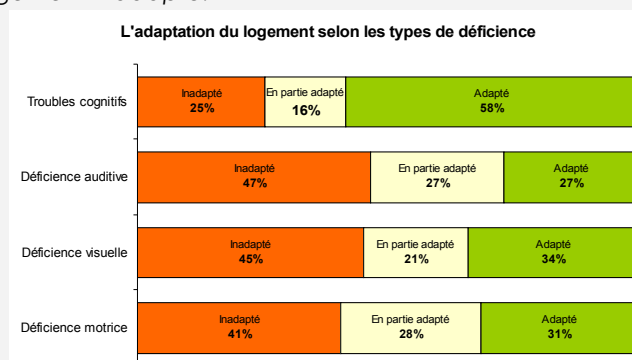
Votre logement est-il adapté à votre handicap ?

33%

Sur l'ensemble de la population questionnée, **un tiers (33%) déclare habiter un logement inadapté à son handicap** et 22% le déclare en partie adapté.

FOCUS : L'adaptation du logement selon le type de déficience

Ces sont les *déficiants moteurs, visuels et auditifs* qui sont les plus nombreux à déclarer vivre dans un logement inadapté.

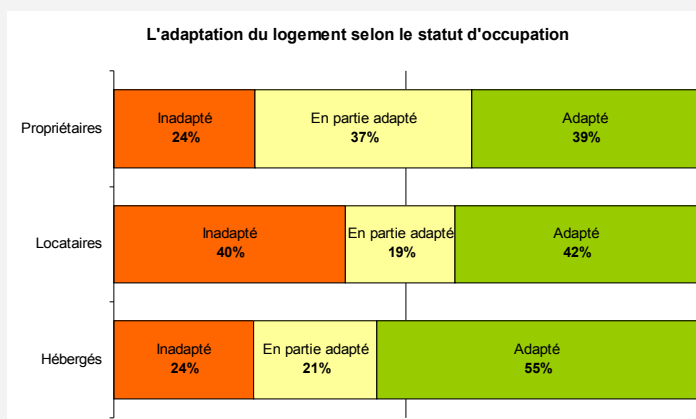


FOCUS : L'adaptation du logement selon le statut d'occupation

Si l'on considère les résultats en fonction du statut d'occupation, **40% des locataires déclarent habiter un logement inadapté.**

Parmi les propriétaires, 37% déclarent leur logement partiellement adapté.

C'est enfin parmi les personnes hébergées que le logement est le plus souvent déclaré adapté (55%).

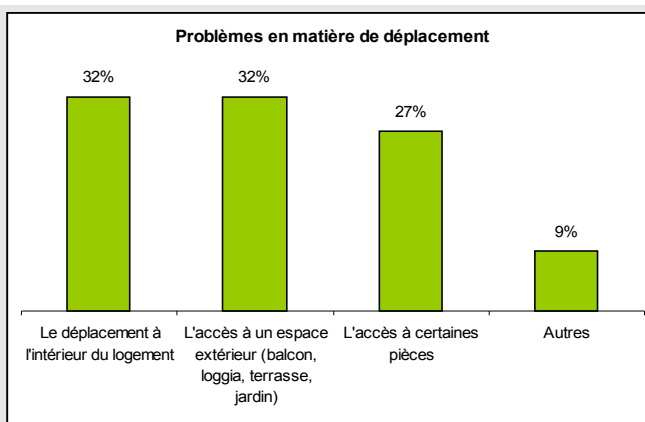


L'inadaptation du logement se traduit par l'expression de difficultés en termes de mobilité intérieure mais également par l'absence d'aménagements spécifiques.

La mobilité dans le logement

En termes de mobilité, sur l'ensemble des personnes ayant déclaré vivre dans un logement inadapté ou en partie adapté, les difficultés concernent :

- **Le déplacement général à l'intérieur du logement (32%)**
- **L'accès à un espace extérieur (32%)**
- **L'accès à certaines pièces (27%),** principalement la salle de bain, les toilettes, plus rarement la chambre à coucher.



Inadaptation et aménagements faisant défaut

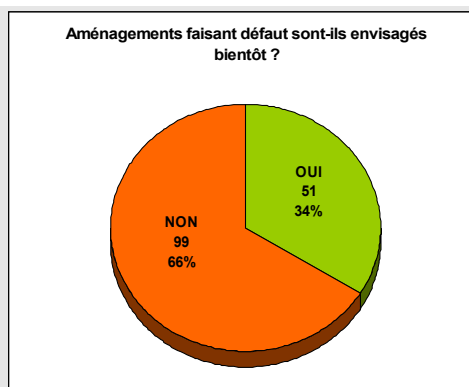
Interrogées sur les aménagements faisant défaut dans le logement, les répondants signalent principalement l'inadaptation de la salle de bain ou des toilettes (pièces trop étroites, absence de poignées de maintien, présence de baignoires au lieu de douches...).

Les différents autres aménagements mentionnés sont par ordre de fréquence :

- adaptation des portes et couloirs
- domotique (interphone, visiophone, alarme visuelle,...)
- aménagement de la cuisine (adaptation évier, placards...)
- adaptation des volets et fenêtres
- isolation thermique/sonore
- adaptation des prises/interrupteurs

Les projets d'aménagement

Les personnes envisageant d'effectuer ces aménagements sont minoritaires (34%). La question du coût (agrandissement des pièces) joue sans doute un rôle important¹³. Les projets de réaménagements restent assez faibles compte tenu, également, du nombre élevé de locataires (nécessité d'obtenir l'accord du propriétaire ou du bailleur).



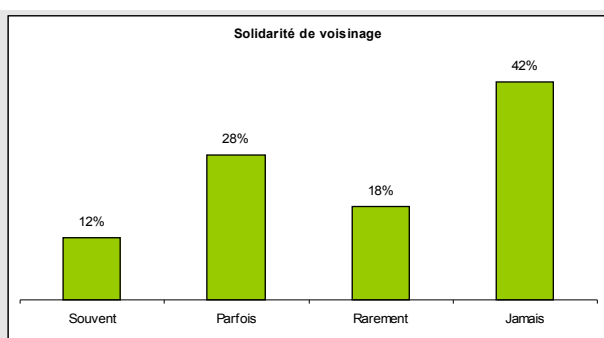
L'environnement général du lieu d'habitation

Si, pour les personnes handicapées, la qualité d'un logement se mesure principalement à son accessibilité, à ses fonctionnalités et ses adaptations intérieures, d'autres critères, communs aux handicapés comme aux non handicapés, doivent également entrer en ligne de compte : Il s'agit de l'environnement général du lieu d'habitation.

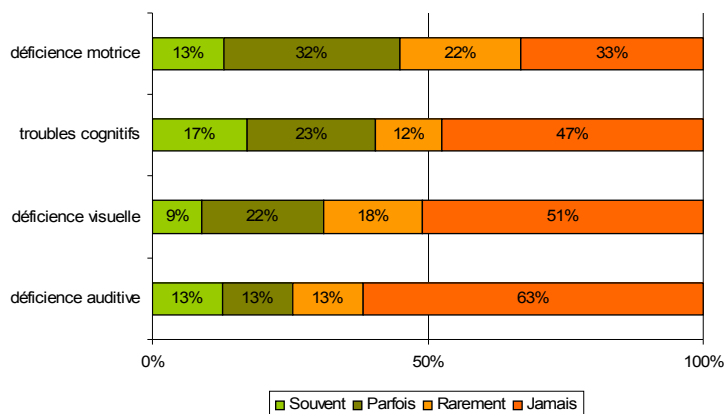
Il convenait donc d'interroger les personnes sur cet aspect. Nous avons choisi de les interroger d'une part sur les manifestations de solidarité de la part du voisinage et d'autre part sur la proximité/accessibilité aux commerces, transports en commun, services publics etc.

La solidarité de voisinage

Les réponses indiquent ainsi une faible solidarité de voisinage avec 42% révélant l'absence totale d'entraide et seulement 12% révélant une entraide fréquente.



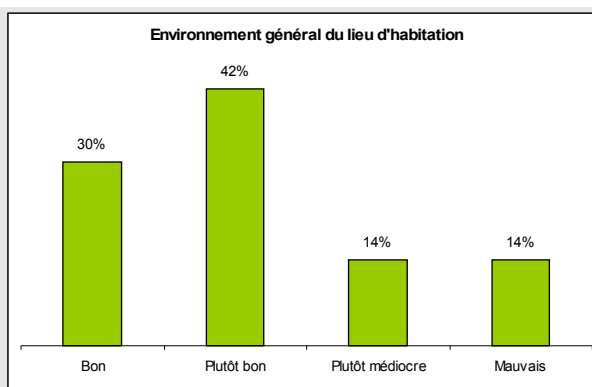
Solidarité de voisinage selon le type de déficience



¹³ « Parmi l'ensemble des 40-59 ans à domicile, près de 1 sur 3 ont des revenus très faibles. » (CREAI PACA, 2007)

Proximité / accessibilité aux commerces et services

A ce constat assez sombre, celui, plus positif, concernant l'environnement général du lieu d'habitation : La proximité/accessibilité aux commerces, transports en commun,... est généralement considérée comme « plutôt bonne » (42%) ou « bonne » (30%).

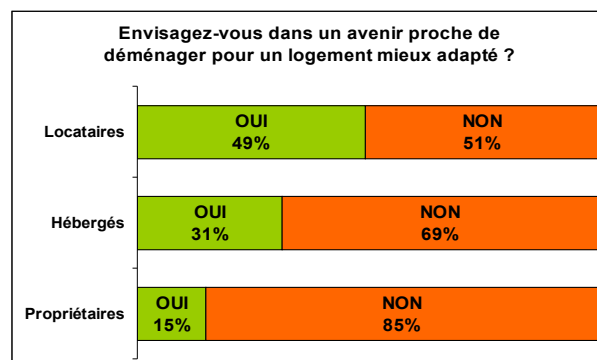
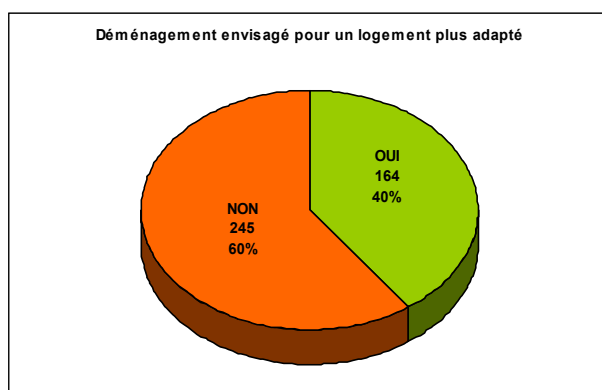


Pour conclure

De faibles ressources, un isolement préoccupant, un souhait d'autonomie difficile à satisfaire

Le logement pour les personnes handicapées des Bouches-du-Rhône se présente donc comme une question problématique, d'autant plus aujourd'hui avec la hausse importante qu'a connu ces dernières années le prix de l'immobilier dans le département et plus récemment les effets de la crise économique.

Le taux important de locataires, les difficultés exprimées dans l'accession/acquisition d'un logement, ainsi que dans la réalisation de travaux d'aménagement, rarement envisagée... informent sur les faibles ressources dont disposent généralement les personnes handicapées du département.



Les commentaires libres des répondants font ressortir également ces difficultés financières : loyers élevés des appartements adaptés et montants élevés des aménagements spécifiques, impossibilité d'envisager le déménagement ou de verser la caution et absence de garants. **Pourtant, près d'1 locataire sur 2 manifeste le souhait de déménager vers un logement plus adapté.**

Ces commentaires expriment également la rareté des logements adaptés et la difficulté pour les bailleurs sociaux de répondre à la demande : leur absence de réactivité face aux demandes spécifiques diverses (d'aménagements, de logements handicapés...) est souvent évoquée.

Face à la faible solidarité de voisinage exprimée et au taux élevé de personnes déclarant vivre seules, la question de l'isolement des personnes handicapées se pose. En même temps, les commentaires indiquent le désir par certaines personnes hébergées en famille d'accéder à une indépendance et une autonomie en obtenant leur propre logement.

Pour faire face à ces questions, les initiatives engagées dans le département sont déjà nombreuses, grâce notamment à un tissu associatif très dynamique. Mais le travail est complexe, d'envergure et nécessite une étroite collaboration entre des coeurs de métiers spécifiques. Les orientations du dernier schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2009-2013 (CG13/DDASS13) s'inscrivent dans cette démarche et, à travers les actions envisagées (augmenter les logements adaptés, adapter le logement individuel, poursuivre la diversification de l'offre de logements...), préconisent une meilleure coordination entre tous les acteurs.

Références bibliographiques indicatives et sources web :

- **CNAF, 2008** : *Evolution et portrait des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés*, L'e-ssentiel, n°70, février 2008.
- **CREAI PACA, 2007** : *HandiDonnées – Données chiffrées sur le Handicap en Région 2008*, novembre 2007. (<http://www.creai-pacacorse.com>)
- **CTNERHI-DREES-DGAS, 2004** : *Le handicap en Chiffres*, Février 2004. (<http://www.ctnerhi.com.fr>)
- **DREES, 2004** : *Difficultés à se déplacer et problèmes d'accessibilité, Une approche à partir de l'enquête HID*, Etudes et Résultats, n°306, avril 2004. (<http://www.sante.gouv.fr/drees/index.htm>)
- **Handitoit Provence, 2004** : *L'habitat adapté : un préalable à la vie dans la Cité*, Actes du colloque du 15 janvier 2004, Marseille. (<http://www.handitoit.org>)
- **INSEE, 2002** : *Enquête Handicaps – Incapacités – Dépendance auprès des personnes vivant en domicile ordinaire en 1999, résultats détaillés*, INSEE Résultats, « société », n°6, Septembre 2002.
- **INSEE, 2009** : *Fiche Chiffres Clés « Logement » - Bouches-du-Rhône*, Recensement de la population 2006, juin 2009.
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** des Bouches-du-Rhône : <http://www.handicap13.fr>
- **Observatoire des Inégalités, 2007** : *1,2 million de personnes rencontrent d'importants problèmes d'accessibilité à leur logement*, Handicap et logement, 27 mars 2007. (<http://www.inegalites.fr>)
- **Roussel P. & Sanchez J., 2008** : *Habitat regroupé et situations de Handicap*, CTNERHI, Janvier 2008.

Remerciements

La réalisation de cette enquête a été possible grâce au soutien de la Caisse des Allocations Familiales (CAF 13) et au concours de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH), du Service Départemental des Personnes Handicapées (SDPH) du Conseil Général, des associations (Handitoit, APF, UDAPEI, UNAFAM) et de l'UNICIL, des CCAS du Département et de l'ensemble des associations membres de l'UDAF 13.

L'Observatoire de la Famille de l'UDAF des Bouches du Rhône

Le code de la Famille donne à l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et aux UDAF (Unions Départementales), entre autres mandats, celui de : « représenter officiellement auprès des Pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France et de défendre leurs intérêts ».

Pour conduire à bien cette mission, pour faire entendre partout « la voix des familles » et pour donner des avis aux pouvoirs publics, l'UDAF des Bouches-du-Rhône a estimé indispensable de fonder la crédibilité de ses analyses et de ses recherches sur une source d'informations moderne et fiable : l'Observatoire de la Famille.

Depuis sa création, trois enquêtes ont déjà été menées. Elles ont porté sur :

- « La vie des ménages dans les Bouches-du-Rhône : Etat des lieux et opinions : vie familiale, logement, santé, éducation et consommation »
- « Le Temps et la Famille : temps professionnel, temps de loisir, temps domestique »
- « L'intergénération à Marseille : familles et liens sociaux »